FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Vendredi 7 Novembre 1919

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

Pour la Rénovation de l'Ordre Social

Ayant accepté de figurer comme candidat aux élections législatives sur la liste de la Fédération républicaine, je viens, par souci de probité électorale, expliquer ici les raisons qui m'ont amené à solliciter, dans ces conditions, le suffrage des électeurs.

Le programme commun de la liste comporte essentiellement la reconstitution du pays. La condition primordiale de cette reconstitution est l'ordre et la paix intérieure. Il exclut également les tendances extrémistes, dont l'aboutissant fatal serait l'anéantissement moral et économique du pays.

Dans ce cadre, des opinions différentes se sont groupées ; les miennes ont pu, sans abdication, y prendre place. Et puisque chaque candidat reste maître de son action, voici comment je conçois la mienne :

Au sortir d'une guerre où cinq années d'égalité dans le danger et la mort ont mis en lumière le relief saisissant des inégalités sociales, il importe plus que jamais de travailler à les faire disparaître. Jusqu'à ce jour, la théorie socialiste est la seule qui se soit appliquée à cet objectif. Sa réalisation est donc le but vers lequel doivent tendre, à mon avis, nos efforts.

Comment y parviendrons nous ?

Faut-il croire ceux qui, hypnotisés par la révolution russe, la parent d'une mensongère auréole de beauté et veulent, par la violence, nous imposer la même sanglante et criminelle expérience ? Faut-il croire ceux qui, méconnaissant la solidarité des classes, veulent nous dresser les uns contre les autres, espérant que leur victoire de demain, qui renversera l'ordre social actuel, établira du même coup un ordre social équitable, prospère et durable ? La maison est vieille, disent-ils, hâtons-en la destruction ! Ont-ils à nous offrir une maison nouvelle qui soit solide et nous garantisse un abri meilleur ? Ils savent bien que non. Oseraient-ils même délibérément tenter, dès maintenant, leur hasardeuse entreprise ?

Or, une méthode a fait ses preuves : c'est celle qui, prudente et patiente, s'attache, par un effort incessant, à réduire les inégalités sociales. Nous nous sommes vite habitués à ses conquêtes, au point presque de les nier ; elles n'en sont pas moins de bienfaisantes réalités. La maison est vieille, soit. Réparons-la ou la modernisant ; efforçons-nous de la rendre à tous hospitalière, et, chaque jour, ouvrons-la plus largement aux rayons du soleil de justice.

Mais n'oublions pas une vérité essentielle. Les lois les meilleures sont inefficaces si les mœurs ne secondent pas leur action. L'effort législatif vers un ordre social équitable restera lettre morte si chacun de nous se refusé à regarder au-delà de la satisfaction des appétits : course effrénée à la richesse, organisation de la vie chère, trafic d'influences, fléau de l'alcoolisme qui trouve des alliés à la fois dans ses profiteurs et dans ses victimes. Il faut réconcilier la politique avec la morale : la maison devra, avant tout, être tenue propre. « C'est du dedans que l'on vit, c'est du dedans que l'on meurt ». La maison sera heureuse et prospère si nous retrouvons tous le goût du travail, si nous réapprenons tous la notion de l'effort, de la conscience professionnelle, et celle des sacrifices nécessaires que commande l'intérêt commun.

Ces notions-là, nos poilus les ont trop magnifiquement réalisées pendant la grande guerre pour les avoir déjà oubliées. La tâche à accomplir appelle déjà les énergies de tous. Ne boudons pas devant elle. C'est ainsi seulement que nous parviendrons à la rénovation désirée de l'ordre social.

J. BALAVOINE.

Pour que les mamans gardent leurs enfants

UNE TENTATIVE INTERESSANTE

La Maternité de Tours vient de faire une tentative intéressante pour abaisser le nombre des abandons de nouveaux-nés. Le docteur Bosc a exposé, hier, à l'Académie de médecine, les moyens très simples employés à cet effet. Les mères, au lieu d'être renvoyées de la Maternité dix jours après l'accouchement, sont, au contraire, invitées à y rester pourvu qu'elles allaitent leurs enfants. Elles reçoivent, de plus, une indemnité de 1.25 par jour. En somme ce sont des nourrices appointées. Les résultats ont été merveilleux. Alors que la mortalité des enfants abandonnés s'élève à 50 pour cent environ, le docteur Bosc a eu la joie d'enregistrer seulement 52 abandons sur 322 naissances. Sur les 271 nouveau-nés allaités par leurs mères, on n'a eu que quatre morts, soit un pourcentage de 1.2 pour cent, chiffre extraordinairement bas.

La méthode employée par la Maternité de Tours est à retenir ; elle constitue un véritable progrès social.

Le Complet des Démobilisés

Il y a quelque temps, notre ami BASLY, se faisant l'écho des nombreuses plaintes des démobilisés de la région de Béthune, écrivait au Sous-Secrétaire d'Etat à l'Administration de la Guerre pour attirer son attention sur les difficultés que les démobilisés rencontraient pour se faire délivrer les effets civils auxquels ils ont droit.

En réponse à cette démarche, le citoyen Basly vient de recevoir la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me faire part des doléances de nombreux militaires démobilisés dans la région de Béthune, qui ne pouvaient obtenir l'attribution d'un costume civil en échange du bon d'habillement en nature qu'ils possédaient.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une enquête a été ordonnée au sujet de ces faits.

Il en résulte que les dépôts démobilisateurs de Béthune et de Saint-Omer sont à l'heure actuelle suffisamment pourvus de collections d'effets civils pour satisfaire à toutes les demandes des démobilisés.

Agréez, etc... (Signé) : ABRAMI.

A CES MESSIEURS DE LA REACTION

Offre d'une Conférence contradictoire

On a voulu que la lutte électorale actuelle s'engageât sur le terrain des idées et des programmes. Nous sommes prêts à cette discussion devant le corps électoral.

Quel est le programme économique que nos adversaires entendent développer et, surtout, réaliser en faveur des travailleurs, des paysans ?

Nous ne sommes point gênés, nous, pour exposer le nôtre.

Je crois connaître déjà la réponse. Elle se trouve indiquée dans un factum répandu dans toute la France par voie d'affiches et de circulaires, par une prétendue union économique.

Mais nous avons un exemple précis dans le programme électoral du comité de l'Union nationale et républicaine du département du Nord, que la « Dépêche » a publié :

« Fidèle à la pensée de l'Union sacrée qui, seule, a assuré, pendant la guerre, le salut de la France...

» Du jour où les socialistes ont affirmé des doctrines de guerre de classes et de bolchevisme, le comité a demandé à tous les bons citoyens de se grouper pour le maintien de l'ordre, la liberté du travail et la reconstitution de notre département. »

La « Dépêche » a cru devoir faire suivre ces lignes d'appréciations sur l'action socialiste.

Elle a parlé de « la défense nécessaire contre le bolchevisme révolutionnaire, que des forcenés comme Sembat et Bracke sont venus prêcher publiquement sur les places de Lille, aux applaudissements des candidats de la liste socialiste du Nord. »

M. Lauglais accepte-t-il un débat contradictoire avec nous, amis des orateurs Sembat et Bracke ? Nous laissons le choix de la salle, du jour, de l'heure, pour engager une conversation dont la conclusion permettra à l'auditoire de discerner entre les candidats de la réaction et les candidats socialistes. L'auditoire établira la différence entre les « forcenés » de notre parti et les autres forcenés qui, en août 1914, nous laissaient à nous, socialistes et syndicalistes, le soin de la responsabilité des dangers pour sauver des mains de l'ennemi, armes, munitions, vivres de réserves, chevaux et bétail abandonnés dans la Citadelle, caserne St-Ruch, magasins militaires et pâturages de Saint-André et Lambersart.

Allons messieurs de la « Dépêche », acceptez, nous allons rire !

Ch. SAINT-VENANT.

POUR RECONSTITUER le Mobilier des Sinistrés

DES FACILITES SONT DONNEES

L' « Officiel » publie une circulaire de M. Lebrun, fixant les facilités données aux sinistrés ayant reçu des avances en espèces, d'acquérir, dans les stations-magasins de l'Administration, les meubles nécessaires à la reconstitution de leur mobilier familial.

Le Ministre constate que :

« Les sinistrés sont, d'une manière générale, assez peu portés à demander des cessions en nature, et préfèrent se faire allouer d'abord des avances en espèces. Mais il arrive ensuite fréquemment, lorsqu'ils les ont obtenues, qu'après avoir constaté les prix élevés pratiqués dans le commerce, ils se montrent désireux de s'approvisionner aux stations-magasins de l'administration.

Il y a lieu de leur en donner la facilité et de préciser les règles à suivre pour ces cessions contre espèces. Il importe en même temps de prendre toutes précautions utiles pour que la facilité ainsi offerte ne puisse pas donner lieu à des abus, et que le bénéfice en soit effectivement réservé aux seuls sinistrés, dans la mesure exclusive des avances qui leur sont consenties, c'est-à-dire dans la mesure même où ils pourraient bénéficier de cessions en nature ».

En conséquence, les mesures suivantes ont été prises :

Avant toute opération au comptant, les magasiniers devront se faire remettre par les intéressés une pièce établissant qu'une avance en espèces pour reconstitution du mobilier leur a été délivrée. Cette pièce consistera, en général, dans le talon du mandat-carte au moyen duquel aura été effectué le paiement de l'avance, ou, à défaut dans un certificat délivré par la préfecture ayant accordé au sinistré une avance en espèces pour reconstitution de mobilier, ledit certificat portant autorisation d'effectuer des achats contre espèces à la station-magasin de X.... jusqu'à concurrence d'une somme déterminée.

Lorsqu'un sinistré qui aura obtenu une avance pour reconstitution de mobilier se présente dans une station-magasin d'un autre département que celui du lieu du dommage, il conviendra de ne pas opposer de refus à sa demande d'acquisition de mobilier et les choses devront se passer comme ci-dessus — le magasinier devant seulement exiger la présentation du talon du mandat-carte ou du certificat de la préfecture qui a alloué l'avance.

La Belgique aussi a eu ses "Embochés"

EN VOILA UNE BELLE FAMILLE

Devant la cour d'assises de Bruxelles, comparaissent actuellement Alphonse De Wolf, et sa fille, négociants en volailles, rue Melsens, poursuivis pour fournitures à l'ennemi. La femme De Wolf fait défaut, elle est réfugiée en Hollande depuis l'armistice.

C'est la première affaire de fourniture de vivre à l'ennemi appelée à Bruxelles.

Les deux accusés sont inculpés de trafic avec l'ennemi. De Wolf a fourni aux Boches, en quatre ans, pour près de quarante millions de vivres. On évalue les bénéfices que lui ont laissé son triste métier à plus de quatre millions.

Il a souscrit pour cinq cent mille francs à l'emprunt de guerre allemand, a acheté divers immeubles, notamment un hôtel, 159, avenue de Tervueren, qui a été payé un million six cent mille francs, et a effectué un dépôt de un million sept cent mille francs dans une banque de Berlin. Sa fille comparaît avec lui pour avoir prêté une aide directe aux agissements de son père.

Les deux accusés rejettent toute la responsabilité des faits sur la femme De Wolf ; c'était elle qui dirigeait toute l'entreprise. De Wolf n'étant qu'un ouvrier, et sa fille une employée. Si De Wolf a souscrit à l'emprunt allemand et s'il a écrit plusieurs fois aux Boches, c'est à son insu, dit-il, il signait toutes les lettres que sa femme dictait à sa fille.

Boulogne-sur-Mer citée à l'Ordre de l'Armée

Le président du Conseil, ministre de la guerre, cite à l'ordre de l'armée la ville de Boulogne-sur-Mer :

« Base militaire de premier ordre pour les armées alliées et l'un des principaux objectifs de l'ennemi, a subi pendant de longs mois de bombardements aériens violents et meurtriers. Malgré les perles éprouvées, a conservé intact son moral et maintenu sans défaillance son activité. »

DEUX DATES

Le scrutin de liste de 1885 marqua une passagère défaite républicaine dans le Nord ; mais celui de 1919 va nous apporter une durable victoire démocratique.

Après plus de cinq ans de silence, le corps électoral, dont la voix s'était éteinte sous les rafale de canons, va se prononcer pour le choix de ses représentants à la Chambre.

En vertu de la loi du 12 juillet dernier, le scrutin de liste départemental remplace le mode de votation établi en 1889, après la malencontreuse expérience de 1885 et le 16 novembre prochain les électeurs du Nord auront à nommer vingt-trois députés, sans distinction de circonscriptions d'arrondissements.

Le Pas-de-Calais, divisé en deux secteurs, élira quatroze députés : huit pour les arrondissements d'Arras, Béthune, Saint-Pol, et six pour la circonscription de Montreuil, Saint-Omer, Boulogne.

Il avait d'abord été décidé que pour cette année, les départements envahis par les Allemands ne seraient pas sectionnés, mais une délibération ultérieure fit exception à cette règle pour le Pas-de-Calais. La Seine, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, les Basses-Pyrénées, la Loire-Inférieure, se trouvent dans le même cas.

Au moment où la réforme électorale, rétablissant le scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, va entrer en vigueur, il nous a paru intéressant de nous reporter trente-quatre ans en arrière et de rappeler succinctement les péripéties et les résultats lamentables des élections législatives de 1885 dans notre région.

Rude bataille

A cette époque aussi on votait au scrutin de liste, mais sans représentation proportionnelle. La bataille fut violente, acharnée, et se fit principalement à coups d'affiches, de tracts, de brochurettes enjolivées et d'almanachs qui ne se contentaient pas d'indiquer les lumasons et de donner des recettes utiles. La cuisine électorale tenait la meilleure place et saturait de ses relents la publication gratuite.

Quatre listes se trouvaient en présence.

Le PARTI OUVRIER, alors à ses débuts de propagande et d'action émancipatrices présentait comme candidats : Henri Carrette, tisseur à Roubaix ; Caulier, ouvrier mineur ; Charles Blouck, coiffeur en chaussures ; Chabert, graveur, conseiller municipal de Paris ; Couteaux, tuilisie ; Dehuchy, menuisier ; Rémy Degalle, serrurier ; Delbeck, menuisier ; Pierre Delcourt, cordonnier ; Gustave Delory, fileur ; Denicourt, verrier à Aniche ; Dereure, cordonnier ; Fouillard, tisseur ; Raoul Fréjac, employé ; Pierre Frulaux, cultivateur ; Jules Lepine, graveur ; Letailleur, cordonnier ; Mercereuil, ouvrier bijoutier ; Pedron, horloger ; Léon Wiart, menuisier à Lille.

La liste RADICALE se présentait avec Alfred Giard, député sortant ; Emile Moreau, A. Werquin, Basly, Pascal, Laguerre, Isnard Fl. Lefebvre, député sortant ; Pranenf, Deltombe, Bottian, Ramon, Bazenerie, de l'Etoile, Ernest Roche, Defretin, Lagrange, Doyen, Alhant, Laisant.

La liste REPUBLICAINE comprenait MM. : J.-B. Trystram, Pierre Legrand, Alfred Girard, Maxime Lecomte, Desmoutiers, Cirier, Giroud, Scripel, députés sortant ; Albert Legrand, Lehoucq Boussus, Clays, Hallette, Foucart, Chartier, Bourgeois, Hector Depasse, Mariage, Salomé, Ch. Simon, directeur du « Petit Nord ».

La liste RÉACTIONNAIRE constituait un agglomérat de monarchistes, de bonapartistes et de cléricaux irréductibles figurés par MM. : des Rotours, Legrand de Lecelles, Braine, Renard, Jonglez, Plichon, Beaucarne-Leroux, Le Gavrian, Bottieau, Maurice, Delesis, Morel, Leroy, Bergerot, Desjardin, général de Fresneville, Antonin Lefebvre Pontalis, de Martimprey, Lepontre, Thellier de Poncheville.

Comme toujours, le Parti Ouvrier s'engagea dans la lutte avec son drapeau largement déployé.

Voici la proclamation que le Comité électoral ouvrier, ayant son siège rue de la Vieille-Comédie, 25, adressait aux électeurs :

Compagnons de Travail,

Dans quelques jours, nous allons être de nouveau appelés à choisir ceux qui seront chargés de veiller aux intérêts du pays.

Le moment est grave ! Notre situation devient chaque jour plus terrible. A quoi cela tient-il ? Faut-il rendre responsable de notre misère la République ? Non ! Non ! Car ce n'est point pour une cause politique que ceux qui travaillent sont à la veille de se trouver sans pain. C'est dans la manière dont sont régies la production et la consommation que se trouve la solution de ce terrible problème : **Vivre en travaillant**

La lutte qui va s'engager à coups de bulletins dans le Nord et sur les autres points de la France est une lutte de classe. C'est la lutte de l'ouvrier contre le patron, du prolétariat contre la bourgeoisie, de ceux qui produisent contre ceux qui jouissent de tout sans rien produire.

Il s'agit de savoir si l'expérience de tout un siècle ne vous a rien appris ; si, après avoir vu se succéder au Gouvernement tous les partis bourgeois, légitimistes, orléanistes, bonapartistes et républicains, sans qu'aucune amélioration n'ait été apportée à votre condition de travailleurs vous entendez continuer ce rôle de dupes, ou si, au contraire, à l'exemple de vos camarades des autres départements, comprenant que vous n'avez rien à attendre sur le terrain politique, de nos exploiteurs, vous allez rompre avec la bourgeoisie de toutes couleurs et vous constituer en parti distinct, — en **Parti ouvrier** — s'emparant du pouvoir politique pour mettre fin au salariat, cette dernière forme de l'esclavage, par la restitution à la Société de tous les moyens de production aujourd'hui monopolisée par une minorité oisive.

Vous vous souviendrez que, chaque fois que travailleurs et patrons se sont trouvés en présence, nos gouvernants bourgeois ont jamais hésité à mettre les forces répressives de l'Etat au service de nos exploiteurs, sacrifiant follement les millions et les hommes pour sauvegarder les intérêts de leur classe en ouvrant à coups de canons des soldisant débouchés dans les pays lointains et laissant mourir de misère ceux d'entre nous atteints par le chômage ou la maladie. N'oubliez pas que du côté des bourgois sont : la journée de travail de 12, 13 et 14 heures, la réduction constante et fatale des salaires, les chômages multipliés et prolongés ; la femme et l'enfant arrachés au foyer domestique pour être convertis en outils et faire concurrence au mari et au père ; c'est la continuation et l'aggravation de notre misère présente, de l'autre, du côté du parti ouvrier, ce qu'il y a, c'est la réduction à huit heures de la journée de travail, la femme à travail égal rétribuée autant que l'homme ; l'enfant soustrait jusqu'à 14 ans au bagne industriel et garanti contre l'ignorance et la faim par la société rappelée à son rôle protecteur, c'est la suppression de l'arbitraire patronal. C'est, en un mot, un premier pas et un pas immense vers votre affranchissement intégral.

De son côté, le Comité républicain affichait :

Electeurs et chers Compatriotes, Nous nous présentons à vos suffrages, unis dans la volonté commune de maintenir la République contre les réactions coalisées. Nous sommes les candidats et les champions du suffrage universel, libre et souverain, que nos adversaires méditent de mutiler. Une crise agricole, industrielle et commerciale sévit sur le monde entier et nous en souffrons comme les autres peuples. Les destinées de notre pays sont très gravement compromises par les troubles résultant d'un bouleversement gouvernemental. Une révolution serait le coup de grâce donné à toute activité commerciale : nulle part en France il n'y aurait plus ni travail, ni salaire. Nous représentons le gouvernement de la Nation par la Nation ; nos adversaires représentent les compétitions de factions ennemies, alliées pour restaurer le gouvernement personnel. Leur victoire serait la cause de déchirements intérieurs et le signal de la guerre civile. Des hommes qui usurpent le nom de conservateurs, osent vous parler d'ordre et de paix, alors que l'histoire des monarchies n'est qu'une suite de guerre, d'insourrections et d'attentats.

La République, au contraire, vous a assuré pendant quatorze ans, la tranquillité la plus complète. Quant à la paix, c'est le vœu le plus cher du pays, et nous sommes résolus à la maintenir.

La République a trouvé notre agriculture et nos industries dépouillées de toute protection par l'Empire et livrées sans défenses aux assauts de la concurrence étrangère. La République a commencé à réagir contre cette politique néfaste. Nettement protectionnistes, nous sommes déterminés à achever l'œuvre de la réparation économique et à éviter tout impôt nouveau.

Quant aux coalisés de droite, ils faisaient prudemment et perfidement leur campagne antirépublicaine sur les questions coloniales, budgétaires en se gardant bien de mettre en jeu la forme même du régime et sans jamais oser arborer leur bannière à fleurs de lys.

Ils profitèrent de l'équivoque et aussi du mécontentement causé dans le pays par l'opportunisme toujours prodigue de promesses et avare de réalisations.

Succès de parade

Le dépouillement du scrutin, le 4 octobre 1885, fut une douloureuse surprise pour tous les républicains de notre région.

Le Nord avait à élire vingt députés et le Pas-de-Calais douze.

Dans nos deux départements tous les réactionnaires passèrent au premier tour

Sur 344.568 inscrits, et 288.448 votants, le plus favorisé de la liste des Rotours-Plichon arriva avec 164.942 voix et le dernier élu de cette coalition de droite en recueillit 161.035.

M. J.-B. Trystram tint la tête de la liste républicaine avec 123.184 voix et M. Alfred Girard en réunit, sur la liste radicale, 12.292 ; Moreau en obtint 8.932 ; Basly, 8.612 ; Werquin, 8.524 ; Laguerre, 8.009 ; Ernest Roche, 7.700 ; Laisant, 3.512 ; Alhant, 2.753.

La moyenne des voix socialistes fut de 1.800.

Dans le Pas-de-Calais, avec 218.000 inscrits, les réactionnaires furent élus par 100.000 suffrages, contre 77.000 aux républicains représentés par MM. Ribot, Jonnart, Fanien, Camescasse.

La surprise causée par les résultats du vote fut plus grande encore chez les conservateurs que chez les républicains, car les prévisions les plus optimistes des monarchistes et autres réacteurs n'allaient pas au-delà d'un gain d'une trentaine de sièges, tandis que dès le premier tour, ils en gagnaient, dans toute la France 84.

Ce succès, tout de façade, fut heureusement sans effet et la République triompha de toutes les attaques ouvertes ou sournoises de ses ennemis acharnés.

Cet extrait d'une circulaire électorale de 1885 est encore d'actualité et paraît voir été écrit pour la campagne qui vient de s'ouvrir :

« Si notre département envoyait des députés réactionnaires siéger à la Chambre, dans une Chambre républicaine, ils y seraient isolés, montrés au doigt et n'y auraient aucun influence. Notre région serait considérée comme une sorte de Vendée du Nord et traitée comme telle. Ce serait comme si notre département n'était pas représenté. Voter pour les réactionnaires, ce serait donc voter contre les intérêts du département du Nord ».

Cette conclusion est l'exacte expression de la vérité et se recommande de nouveau aujourd'hui à l'attention de tous les électeurs soucieux du relèvement rapide et complet de notre pays dévasté.

A plus de trente ans de distance, cet appel à la raison sera nettement entendu et aura son écho dans nos ruines.

Le rétablissement du scrutin de liste marquera, le 16 novembre, une éclatante victoire des idées démocratiques dans le pays tout entier, car les Poilus ont rapporté des tranchées et des camps de prisonniers d'ardentes volontés de Liberté qui s'uniront aux aspirations de tout le Prolétariat pour consolider la République sur des bases en harmonie avec ses principes essentiels et précipiter l'avènement de la Justice sociale.

1919 fera oublier 1885 et en emportera le nébuleux souvenir dans la radieuse aurore d'une ère nouvelle pour la France.

E. POLVENT.

Pourvu que cela dure

On tape dur sur les mercantis

PRISON, AMENDE, INTERDICTION DE SEJOUR

Pour la première fois un tribunal parisien, s'inspirant de la pensée qui a dicté le vote de la récente loi du 23 octobre 1919, aggravant les pénalités en matière de hausse illicite, a appliqué à un accusé la peine de l'interdiction de séjour.

Sur réquisitoire de M. le substitut Gasné, le tribunal a condamné le marchand de moutons François Pugès, 98, avenue d'Italie, à six mois de prison, trois mille francs d'amende, et deux ans d'interdiction de séjour, pour spéculation illicite sur le bétail.

Pour le même délit, il a condamné l'expéditeur du bétail, J.-B. Julhien, de Saint-Flour, à un mois de prison et trois mille francs d'amende ; le boucher Victor Mitard, 42, rue de Danzig, à un mois et 300 francs ; le garçon boucher Emile Laurent, 35, rue Massué, à Vincennes, à trois mois et trois cents francs, pour spéculation sur la viande.

A coups de revolver Il la tua... de peur

PUIS, CE MAUVAIS MARI SE SUICIDA

Depuis plusieurs années, les époux A.... de Bordeaux, vivaient en mauvaise intelligence, et dernièrement, la femme dut demander asile à une amie habitant Caudéran, tandis que le mari demeurait à Bordeaux.

L'autre soir, M. A..., armé d'un revolver, venait se poster dans une petite rue que devait prendre sa femme pour rentrer chez elle, son travail terminé. Dès que la malheureuse parut, M. A... déchargea son arme, à deux reprises, dans sa direction. Les balles manquèrent leur but et la femme s'enfuit. Elle se réfugia dans une épicerie voisine et s'affaissa sans proférer un cri. Elle était morte de frayeur.

Le mari, croyant avoir tué sa femme, s'est tiré un coup de revolver dans la bouche. Transporté aussitôt à l'hôpital St-André, il y est mort sans avoir repris connaissance.

A l'Etat-Major de la 1re Région EN AOUT 1914

UNE LETTRE DE M. VANDAME

Notre collaborateur et ami Marcel Deschamps a fait connaître à nos lecteurs le livre du général Percin, dont le titre est : « LILLE ». Emporté par son sujet patriotique, il a attribué la croix de guerre à M. Vandame. Quelle erreur ! M. Vandame nous a écrit aussitôt pour rectifier. C'est la médaille d'or de la Mutualité qu'il a ; ce n'est pas la même chose.

Pour ne pas faire languir nos lecteurs qui attendent la prose de M. Vandame, nous dirons simplement :

1° Que nous reconnaissons bien volontiers que M. Vandame n'a pas la croix de guerre et qu'il se contente de la Croix du Nord ;

2° Que M. Vandame ayant cité des personnalités étrangères au débat, ne peut être surpris de voir supprimer leurs noms ;

3° Que, pour le reste, nous renvoyons M. Vandame à M. le général Percin, dont il fut le collaborateur.

Et voici la lettre de M. Vandame :

Lille, le 4 novembre 1919.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Je lis dans le « Réveil du Nord », sous la signature de M. Marcel Deschamps, un article où je suis violemment pris à parti, à l'occasion d'une publication du général Percin.

Il m'est facile de répondre aux faits précis qui me sont reprochés, mais il est toujours malaisé de se défendre d'insinuations perfides résultant de la juxtaposition de certaines phrases.

Votre collaborateur « veut » connaître la citation qui m'a valu la croix de guerre... Je ne puis lui donner cette satisfaction pour la raison simple que je n'ai pas reçu la croix de guerre. Il « veut » aussi savoir pourquoi j'ai été nommé chevalier de la Légion d'honneur : il est évident que cette distinction ne m'a pas été accordée sans motif, mais j'ignore, je l'avoue, les termes dans lesquels j'ai été proposé.

Pour ce qui est de mon cinquième galon, il m'a été donné après onze ans de grade de commandant, sur la proposition de mon chef hiérarchique, le général Eydoux, qui avait qualité pour apprécier ma manière de servir.

Quant aux allégations plutôt fantaisistes du général Percin, je ne puis y répondre avec la même netteté, car il entremêle parfois mon nom avec celui d'autres officiers, sans préciser toujours.

C'est ainsi qu'il **voit des adversaires dans son état-major**, et dans le **personnel des secrétaires.** Me vise-t-il plutôt que certains secrétaires, aussi affectés à cette époque à l'état-major de la 1re région. Je suis persuadé que si vous consultiez ces derniers, ils seraient d'accord pour vous répondre que l'union sacrée était respectée dans notre état-major.

En ce qui concerne les sursis, ils ont toujours été accordés ou refusés, d'après les directives données par le Chef d'Etat-Major, seul responsable vis-à-vis du général Percin : celui-ci le sait très bien, et je m'étonne à bon droit qu'il mette maintenant en cause des sous-ordres. S'il estimait à cette époque qu'un officier de son Etat-Major n'était pas à sa place, il était de son devoir strict de lui faire assigner un autre emploi... il ne l'a pas fait ! Concluez vous-même.

Que reste-t-il encore des titres du général ? — Oui, un soir où je **n'étais pas de service**, je suis venu aux nouvelles, comme le général lui-même, et j'ai trouvé l'officier de service avec un ecclésiastique, son frère, mais aucune communication téléphonique n'a eu lieu en ma présence.

Ce qui est triste, c'est de voir M. Marcel Deschamps reprocher à l'Etat-Major de la 1re région d'avoir pris la poudre d'escampette dans la soirée du 24 août 1914, fuyant ainsi, par peur d'une patrouille de uhlans, signalée dans le lointain à une cinquantaine de kilomètres.

Vraiment, Monsieur Deschamps la passion politique vous égare ! Sachez donc qu'un ordre impératif du général d'Amade, téléphoné d'abord, puis confirmé ensuite par écrit, a contraint le général Herment à cette retraite précipitée que vous juger aujourd'hui si sévèrement, sans bien en connaître certainement les motifs. J'ai été le témoin de l'emportement très naturel du général Herment, au moment où cet ordre lui a été remis, mais il lui a fallu tout de même obéir à contre-cœur..., et son Etat-Major a dû le suivre, à contre-cœur aussi ! Une enquête a été confiée au général Pan pour établir dans quelles circonstances cet ordre avait été donné, mais le moment ne semble pas encore venu d'en publier les résultats. Je puis cependant déjà vous affirmer que la décision que vous reprochez à l'Etat-Major de la 1re région a été prise en haut-lieu à la suite de démarches faites par les personnages tout à fait étrangers à cet état-major. A chacun ses responsabilités !

Attaquez-moi dans mes idées, dans mon action politique, dans l'exercice de mon mandat, c'est la règle du jeu des élections, et je ne m'en plaindrai pas, mais de grâce, Monsieur, pour l'honneur de notre drapeau commun, au lendemain de notre victoire, n'accusez pas de lâcheté tout un état-major français, pour le seul plaisir d'éclabousser injustement des candidats qui vous déplaisent.

Et puis vraiment, pense-t-on que cette intervention tardive d'un général qui fut rédacteur au « BONNET ROUGE », claironnée en fanfare au moment des élections législatives, puisse influencer les électeurs du Nord ? Ce serait mal les connaître. A quelque parti qu'ils appartiennent, les patriotes se méfient à juste titre de tout ce qui a touché au « BONNET ROUGE », de sinistre mémoire.

Je m'excuse de la longueur de cette lettre, motivée par l'étendue de l'article de M. Marcel Deschamps, et je compte sur votre courtoisie, Monsieur le Rédacteur en Chef, pour la publier au plus tôt, à la même place, et dans les mêmes caractères que l'attaque dont j'ai été l'objet.

Je vous prie d'agréer, etc.

G. VANDAME,
Député du Nord.

LA C.G.P.

ELLE VIENT D'ETRE FONDEE

Paris, 5. — Une confédération générale du Patronat vient de se fonder. Les statuts de la confédération lui donnent dans leur article 4, pour mission essentielle de contribuer au développement de la richesse nationale de la France et de sa puissance de production et d'exportation, ainsi que de coordonner les efforts des syndicats et associations professionnelles, de grouper les producteurs et de défendre leurs intérêts généraux.

UN CRI D'ALARME

La Crise du charbon menace d'arrêter la vie industrielle et la vie domestique dans le Nord

Nous voilà forcés de pousser à nouveau un véritable cri d'alarme au sujet du contingentement en charbon. Jamais, croyons-nous, la situation ne fut aussi précaire dans notre région. C'est ce qui ressort nettement d'une enquête à laquelle nous nous sommes livrés hier.

Voici les renseignements que nous avons recueillis à bonne source et que nous tenons d'ailleurs à prouver à nos lecteurs par les quelques précisions suivantes :

La situation générale

Voyons d'abord la situation générale de la production le mois dernier.

En octobre, la production minière de la France resta stationnaire. La Belgique qui, d'après les conventions passées, devait nous fournir 300.000 tonnes par mois, ne nous en a pas donné la moitié. 148.000 tonnes, telle est la quantité de charbon belge que la France a reçue en octobre. Et ce n'est pas tout : il est à craindre, en effet, nous dit-on, que la production de novembre soit encore plus déficitaire.

En ce qui concerne le charbon anglais, l'importation fut également raréfiée en de fortes proportions.

Reste le charbon allemand du bassin de la Sarre et de Westphalie.

Trente-cinq bateaux sont arrivés par le Rhin, dans le courant d'octobre, à Rotterdam. Cela faisait un total de 40.000 tonnes environ, qui fut réparti entre les divers ports français. Or, sur ce contingent, le port de Dunkerque a reçu en tout, à destination du département du Nord, un total de 376 tonnes.

Serons-nous donc toujours les éternels sacrifiés ?... C'est ce qu'il est permis de se demander devant cette situation on ne peut plus inquiétante.

Il y a eu ce moment-ci, nous signale-t-on, des communes dans les environs immédiats de Lille où l'on est obligé de licencier les écoles et où les boulangers ne peuvent plus cuire le pain, faute de combustible. Ces faits se passent presque aux portes de la grande cité du Nord, dans un rayon de 7 à 10 kilom. au plus.

Le charbon domestique

En ce qui concerne le charbon domestique, le contingent vient d'être modifié à notre désavantage, pour le mois de novembre. Ce contingentement représentait précédemment 45 à 50 kilogr. par habitant et par mois. Il vient d'être réduit à 25 kilogr. et, chose énorme, sur laquelle j'attire votre attention, avec effet rétroactif, par habitant et par mois (probablement pour une période de trois mois).

De sorte que, si une commune a reçu régulièrement son contingentement mensuel depuis trois ou deux mois, elle ne recevra pas de charbon pendant les trois ou deux mois qui vont suivre. Ça, n'est une perle, qui nous semble digne d'être signalée à l'attention de nos lecteurs comme une preuve de la sollicitude des Pouvoirs publics à l'égard de nos malheureuses régions.

Donc, c'est entendu. Nous avons reçu 50 kil. de charbon domestique en été, par tête d'habitant. Nous recevrons 25 kil. par tête, en hiver... ou rien du tout.

Le charbon industriel

La situation est tout aussi précaire dans l'industrie. Malgré toutes les initiatives prises par le Service des Charbons de la Chambre de Commerce, aidé par l'Association Charbonnière, il arrive à peine actuellement 60 % des charbons nécessaires à la consommation de nos usines, de nos filatures et de nos ateliers.

De ce fait, non seulement l'industrie ne peut pas produire ce qu'elle devrait produire actuellement, mais elle est complètement empêchée d'augmenter sa production, ce qui serait pourtant indispensable à tous points de vue, tout intensification de la production qu'utilisation de la main d'œuvre, qui risque de devoir chômer de force au cœur de l'hiver.

« Si cette situation ne s'améliore pas, nous déclare-t-on, si les mesures de restriction envisagées deviennent effectives, et si les arrivages de charbon ne se font pas plus abondants, certaines industries seront obligées de congédier leur personnel d'ici peu de temps. Il est à craindre que les autres ne les suivent forcément dans un intervalle plus ou moins rapproché ».

Voilà donc résumée, sans pessimisme aucun mais en toute vérité, la situation actuelle au point de vue charbonnier.

Après une année de libération, nos courageuses populations avaient certes le droit d'espérer que leur situation serait meilleure que l'un dernier. Et voilà qu'elle menace d'être pire.

Le département du Nord, réclame sa juste part... rien de plus.

V. BRIGGHE.

ÉCHOS

SCOLASTIQUE MILITAIRE

D'excellents esprits se demandent si la guerre est réellement ou virtuellement terminée. Ils seront éclairés par de passage du rapport que M. Clémenceau a adressé à ce sujet au Président de la République française, en date du 14 octobre :

« La loi qui est appelée à fixer la date de cessation des hostilités ne saurait être considérée comme mettant automatiquement fin à l'état de mobilisation. Cet état, dans son terme, tant final qu'initial, se présente avec une certaine indépendance vis-à-vis de l'état de guerre proprement dit. Logiquement, il est normal qu'à titre de précaution, il devance l'état de guerre et que la date de sa cessation soit postérieure à celle de cessation des hostilités.

« La situation actuelle permet de réaliser en même temps la cessation des hostilités et la démobilisation générale ».

Par où l'on voit assez clairement que la guerre ne cesse pas du fait qu'elle se termine, mais que tout de même on peut dire qu'elle se termine à peu près le jour où elle finit.

LA FAILLITE DES FEZ

La Jeune Turquie ne se tient plus de joie. Il vient, en effet, d'être porté un coup décisif à l'une des plus vieilles institutions de leur patrie : le port du « fez ».

Cette coiffure rouge a été remplacée en peu de temps par le bonnet de police.

Voici en quelle occasion :

Quand Elbasan fut occupée par les Autrichiens, en peu de temps disparaissaient tous les stocks de drap, et notamment ceux de drap rouge qui servait à confectionner les fez. Les Turcs étaient obligés de se promener tête nue, quand la Croix-Rouge américaine arriva fort à propos pour leur distribuer des bonnets de police américains.

Les Turcs s'en coiffèrent — non sans quelque répulsion. Mais ils finirent par s'y habituer, et désormais on voit plus de Turcs coiffés du bonnet de police que du « fez ».